



34-2023

DELIBERATION N°7
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 11 Avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Absents excusés : 0

L'an deux mil vingt-deux, le 11 avril 2023, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : le 7 avril 2023

Présents : Odile PINTURIER, Didier CHAMBON, Jean LESQUIR, Frédéric MILLET, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Didier MASSACRIER. Sandrine MARECHET, Christophe VACHERON ; Isabelle BRUNEL., Julien DELHEUR, Hervé DUQUESNE, Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Sandrine MARECHET

Objet : location salle des fêtes pour une association extérieures.

M le Maire explique que l'association musicale Nobad.record souhaite louer la salle des fêtes. Son objectif est de présenter les projets de chaque artiste (hip hop, rnb, blues ainsi que de la pop). Ils souhaitent faire payer une entrée. Une location avec un tarif préférentiel habitant la commune pourrait être envisagée.

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer sur la location de la salle à Nobad.Record au tarif Habitant de la commune .

Vu le dossier présenté **Le conseil municipal, après délibération, décide** à l'unanimité de :
Louer la salle des fêtes à cette association avec le tarif habitant la commune.

15 voix sur 15 voix exprimées

Pour : 15

Contre : 0

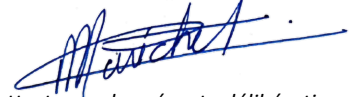
Abstention : 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,



La secrétaire, Sandrine MARECHET



Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 18/04/2023

Transmis au représentant de l'Etat le :17/04/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20230411-delib7-cm4-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2023